

Réf: Dossier N° : 16570

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « IVOIRE MAEL CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS » en abrégé «I.M.C.T.P »

Siège social : ABIDJAN - TREICHVILLE ZONE 2B, VGE

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25 Août 2015, et enregistrés au CEPICI le 02 Septembre 2015, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination:** « IVOIRE MAEL CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS » en abrégé «I.M.C.T.P ».

**Objet:** Construction, travaux publics, TP, et toutes activités connexes. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Capital social:** 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l' associé unique.

**Siège social:** ABIDJAN - TREICHVILLE ZONE 2B, VGE

**GERANT:** Monsieur GOKUI HERVE.

**RCCM:** n°CI-ABJ-2015-B-20156 du 02/09/2015 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

**Durée:** 99 ans

**Dépôt au greffe:** n°7618 du 02/09/2015

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

